



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 29 septembre 2014 selon convocation.

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Préavis n°2014-05 concernant l'arrêté d'imposition 2015.
5. Préavis n°2014-06 concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
6. Communications de la Municipalité.
7. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes Bey-Kramer Sylvia, David Germaine, Gachet Marie-Eve, Gogniat Florence, Zeller Zoé et MM. Aerni Alain, Gachet Yann, Jordan Eric, Jordan Claude, Laurent Marc-Olivier, Melis Mario.

Sont absents non-excusés :

MM. Baehler Jean-Luc et Gavillet Denis.

Le Conseil Général compte à ce jour, 44 membres, 31 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Préavis n°2014-05 concernant l'arrêté d'imposition 2015.

Chaque membre a reçu un exemplaire de l'arrêté d'imposition 2015, le préavis n°2014-05 ainsi que le rapport de la commission des finances avec la convocation. La Municipalité propose de reconduire l'arrêté d'imposition 2014 pour 2015 au taux de 73 %. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Bertrand Ménard et recommandent d'adopter l'arrêté d'imposition 2015 tel que présenté. Pas de questions n'étant soulevées le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2014-05 sur l'arrêté d'imposition 2015 sont acceptées à l'unanimité sans abstentions ni avis contraire.



5. Préavis n° 2014-06 concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Chaque membre a reçu le préavis n°2014-06 ainsi que le rapport de la commission des finances. La Municipalité propose de modifier l'annexe du règlement comme suit :

Bâtiments totalement alimentés en eau par la commune : CHF 2.- par m³ d'eau consommée.

Exploitations agricoles avec bétail et habitations totalement alimentées par la commune : CHF 1.- par m³ d'eau consommée.

Bâtiment totalement ou partiellement alimentés par une source privée :

taxe annuelle de CHF 130.- par habitant de 20 ans et plus et CHF 65.- par habitant de moins de 20 ans.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Bertrand Ménard et recommandent d'adopter le préavis N°2014-06 tel que présenté.

Mme Marie-France Weber demande pourquoi une augmentation de 30% ?, Gruber n'étant pas dans le projet ? M. Pietro Ricci dit que Gruber faisait partie du projet comme la commune de Pailly, et qu'un déficit de env. CH 6'000.- par année était compensé par la forte vente des eaux à Enerbois et Gruber et que dès 2015, ces entreprises vont traiter elles-même leurs eaux usées. Plus de questions n'étant posées, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances, concernant le préavis n° 2014-06 concernant la modification de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux sont acceptées à l'unanimité avec une abstention.

6. Communications de la Municipalité.

Suite à plusieurs questions au dernier conseil, M. Valéry Jordan nous présente au beamer, une analyse des comptes de la déchetterie 2013, afin de mieux comprendre pourquoi on ne peut pas se permettre de mettre une benne à plastique en plus à la déchetterie. Et rappelle que beaucoup de plastiques sont repris par les commerces. M. Bertrand Ménard demande comment est calculé la rétrocession de la taxe au sac. M. Valéry Jordan c'est par rapport au poids des conteneurs à poubelles.

M. Pietro Ricci nous informe qu'une magnifique enseigne au refuge a été faite par M. Pierre Emch. Mme Véronique Laurent-Zeller nous informe que l'inauguration du site des 7 Fontaines de Bercher aura lieu le 15 novembre de 9h30 à 17h. . le Syndic nous informe qu'un dernier tout ménage concernant la fusion sera envoyé et qu'il ne faut pas oublier d'aller voter le 30 novembre.

7. Propositions individuelles et divers.

M. Gilbert Oulevey demande comment se manifeste la police lors des différents vols dans les voitures, commis en septembre. M. le Syndic dit qu'une patrouille de Police a fait des rondes et qu'il est important de tout leur signaler. Ils n'ont pas de retour de la part de la police. Mme Marie-France Weber demande si il y a une recrudescence de vols ? M. le Syndic, non rien de particulier à signaler. M. Gilbert Oulevey demande si on peut obtenir des résultats concernant les sondages effectués dans notre commune. M. le Syndic dit qu'on peut les consulter seulement 5 ans après mais que si ils avaient trouvé quelque chose on en aurait déjà entendu parler.

Conseil Général Rueyres



M. le Président remercie tout le monde pour leur travail et rappelle qu'il faut aller voter le 30 novembre. Il informe également que la prochaine séance du conseil aura lieu le mercredi 10 décembre 2014 à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h43.

Le Président:



La secrétaire: